

## DÉCLARATION SOLENNELLE SUR LE CINQUANTIÈME ANNIVERSAIRE DE L'OUA/UA

**Nous**, chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine (UA), réunis pour célébrer le Jubilé d'Or de l'Organisation de l'Unité africaine/Union africaine (OUA/UA), qui a été créée le 25 mai 1963 dans la ville d'Addis-Abeba en Éthiopie ;

**Évoquant** le caractère unique de l'histoire de l'Afrique en tant que berceau de l'humanité, centre de la civilisation, et déshumanisé par l'esclavage, la déportation, la dépossession, l'apartheid et le colonialisme, ainsi que nos luttes contre ces maux, qui ont façonné notre destin commun et renforcé notre solidarité avec les peuples d'ascendance africaine ;

**Rappelant** avec fierté le rôle et les efforts historiques des fondateurs du mouvement panafricain et des mouvements nationalistes, dont la vision, la sagesse, la solidarité et l'engagement continuent de nous inspirer ;

**Réaffirmant** notre engagement aux idéaux du panafricanisme et l'aspiration de l'Afrique à une plus grande unité et, rendant hommage aux Pères fondateurs de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), ainsi qu'aux peuples africains du continent et de la diaspora pour leur lutte glorieuse et victorieuse contre toutes les formes d'oppression, le colonialisme et l'apartheid ;

**Conscients** du fait que l'OUA/UA a lutté sans relâche pour la décolonisation complète du continent africain et que l'un des objectifs fondamentaux de l'OUA/UA est le respect inconditionnel de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de chacun de ses États membres ;

**Soulignant** notre engagement de bâtir une Afrique unie et intégrée ;

**Guidés** par la vision de notre Union et affirmant notre détermination à « *bâtir une Afrique intégrée, prospère et en paix, tirée par ses citoyens et constituant une force dynamique sur la scène mondiale* » ;

**Résolus** à prendre l'entière responsabilité de la réalisation de cette vision ;

**Guidés** par les principes énoncés dans l'Acte constitutif de notre Union et par nos valeurs partagées, notamment notre engagement à assurer l'égalité entre les hommes et les femmes, et à adopter une approche centrée sur les populations dans toutes nos entreprises, ainsi que le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de nos États.

### RECONNAISSONS QUE :

- I. **L'Organisation de l'Unité africaine (OUA)** a relevé des défis tant internes qu'externes, persévéré dans sa quête d'unité et de solidarité continentales, contribué activement à la libération de l'Afrique du colonialisme et de l'apartheid,

fourni une plate-forme politique et diplomatique aux générations de dirigeants qui se sont succédées pour les questions continentales et internationales et a élaboré des cadres pour les agendas de développement et d'intégration de l'Afrique à travers des programmes tels que le NEPAD et le MAEP.

- II. **L'Union africaine (UA)** a poursuivi notre lutte pour l'autodétermination, le développement et l'intégration, formulé une vision claire pour notre Union, convenu que l'ultime objectif de l'Union est de bâtir une Afrique unie et intégrée, institué le principe de non-indifférence en conférant à l'Union le droit d'intervenir dans les États membres conformément à l'Acte constitutif, et jeté les bases pour la consolidation de l'état de droit, la démocratie, le respect des droits de l'homme, la solidarité, la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes et des jeunes en Afrique.
- III. La mise en œuvre du programme d'intégration, la participation des populations, y compris de la diaspora aux activités de l'Union, la quête de paix et de sécurité, la prévention des conflits et des génocides comme le génocide rwandais de 1994, l'alignement de notre cadre institutionnel sur la vision de l'Union, la lutte contre la pauvreté, les inégalités et le sous-développement et donner à l'Afrique la place qui lui revient sur la scène internationale restent encore des défis à relever.

#### **DÉCLARONS, PAR CONSÉQUENT :**

##### **A. de l'identité africaine et de la Renaissance africaine**

- i) Notre ferme détermination à accélérer la Renaissance africaine en intégrant, dans toutes nos politiques et initiatives, les principes du panafricanisme ;
- ii) Notre foi inébranlable en notre destin commun et en nos valeurs partagées, l'affirmation de l'identité africaine, la célébration de l'unité dans la diversité et l'institution de la citoyenneté africaine ;
- iii) Notre engagement à renforcer les programmes de l'UA et les institutions des États membres visant à revivifier notre identité culturelle, notre patrimoine, notre histoire et nos valeurs partagées, à faire flotter désormais le drapeau de l'UA à côté de nos drapeaux et à exécuter l'hymne de l'UA après nos hymnes nationaux ;
- iv) Notre engagement à encourager et à harmoniser l'enseignement de l'histoire africaine, des valeurs et du panafricanisme dans toutes nos écoles et établissements d'enseignement en vue de promouvoir notre identité africaine et la Renaissance africaine ;
- v) Notre engagement à promouvoir l'organisation d'activités entre les peuples, notamment les échanges entre les jeunes et la société civile afin de renforcer le panafricanisme.

**B. de la lutte contre le colonialisme et du droit à l'autodétermination des peuples encore sous domination coloniale**

- i) Notre engagement à achever le processus de décolonisation en Afrique, à protéger le droit à l'autodétermination des peuples africains encore sous domination coloniale, à promouvoir la solidarité avec les peuples d'origine africaine et la diaspora dans leur lutte contre la discrimination raciale, et à résister à toutes les formes d'influences contraires aux intérêts du continent ;
- ii) Notre appel pour mettre fin rapidement à l'occupation illégale de l'archipel des Chagos, de l'île comorienne de Mayotte, pour réaffirmer également le droit du peuple du Sahara occidental à l'autodétermination afin de permettre à ces pays et à leurs peuples d'exercer effectivement la souveraineté sur leurs territoires respectifs.

**C. de l'Agenda de l'intégration**

Notre engagement vis-à-vis de l'Agenda de l'intégration politique, sociale et économique de l'Afrique, et, à cet égard, notre détermination à accélérer le processus de réalisation des objectifs de la Communauté économique africaine et à prendre des mesures visant à bâtir une Afrique unie et intégrée. Tout en consolidant les engagements et instruments existants, nous nous engageons en particulier à :

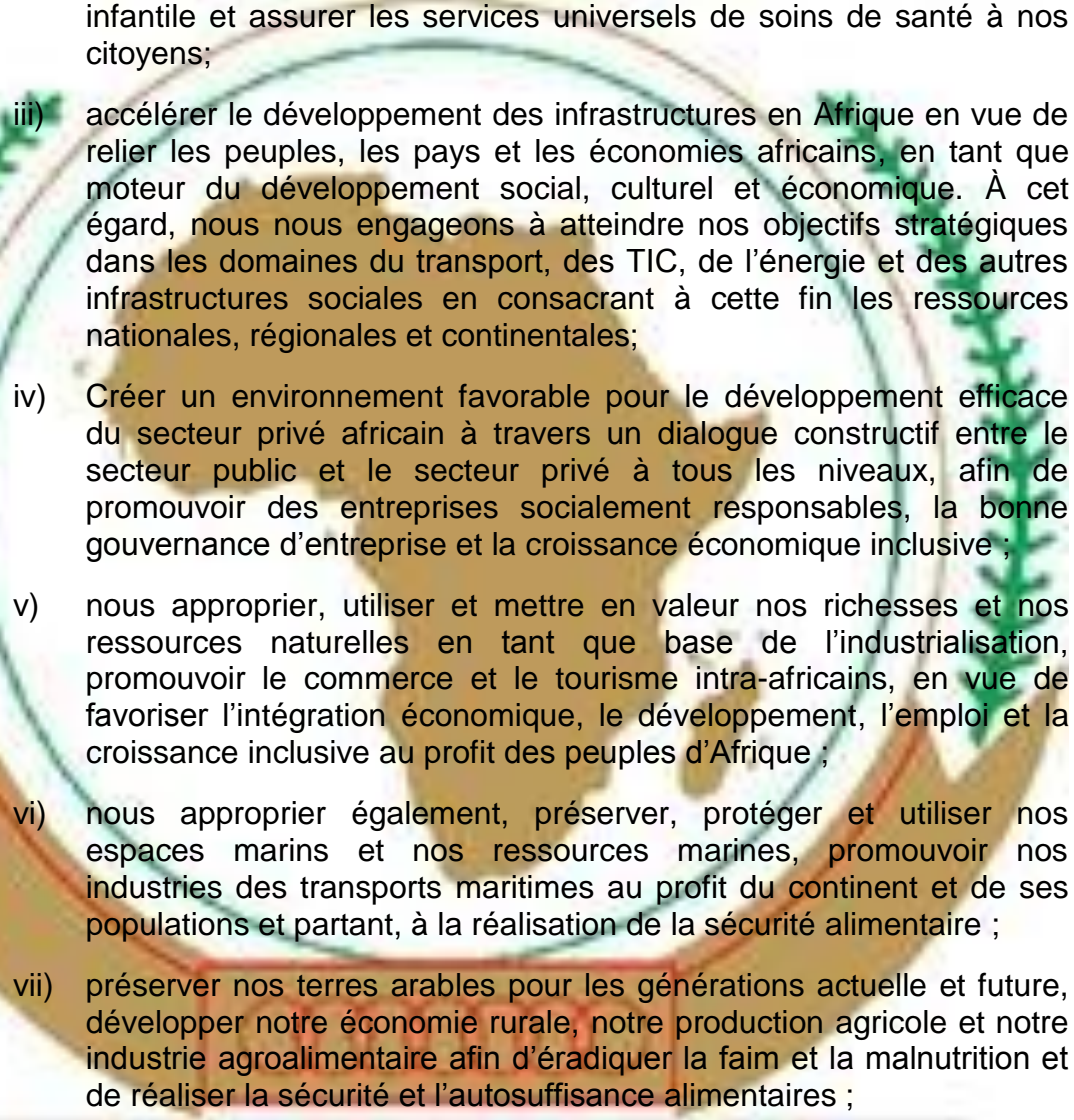
- i) accélérer la mise en œuvre de la zone de libre-échange continentale, assurer la libre circulation des biens, en mettant l'accent sur l'intégration des marchés locaux et régionaux, et faciliter la citoyenneté africaine en vue de la libre circulation des personnes par la suppression graduelle des obligations de visa ;
- ii) accélérer les mesures visant à bâtir une Afrique unie et intégrée par la mise en œuvre de nos cadres communs de gouvernance, de démocratie et des droits de l'homme ; avancer rapidement vers l'intégration et la fusion des Communautés économiques régionales en tant que piliers de l'Union.

**D. de l'Agenda pour le développement social et économique**

Notre engagement à placer les peuples africains, en particulier les femmes, les enfants, les jeunes et les personnes vivant avec un handicap, au centre de nos efforts et à éradiquer la pauvreté. À cet égard, nous nous engageons à :

- i) développer notre capital humain, qui est notre ressource la plus importante à travers l'éducation et la formation, en accordant la

priorité à la science, à la technologie et à l'innovation ; et veiller à ce que l'Afrique occupe la place qui lui revient et apporte sa contribution à l'humanité, y compris dans le domaine de la science et de l'exploration spatiales ;

- 
- ii) éradiquer la maladie, en particulier le VIH/SIDA, le paludisme et la tuberculose, veiller à ce qu'aucune femme africaine ne meurt en donnant la vie, lutter contre la mortalité maternelle, néonatale et infantile et assurer les services universels de soins de santé à nos citoyens;
  - iii) accélérer le développement des infrastructures en Afrique en vue de relier les peuples, les pays et les économies africains, en tant que moteur du développement social, culturel et économique. À cet égard, nous nous engageons à atteindre nos objectifs stratégiques dans les domaines du transport, des TIC, de l'énergie et des autres infrastructures sociales en consacrant à cette fin les ressources nationales, régionales et continentales;
  - iv) Créer un environnement favorable pour le développement efficace du secteur privé africain à travers un dialogue constructif entre le secteur public et le secteur privé à tous les niveaux, afin de promouvoir des entreprises socialement responsables, la bonne gouvernance d'entreprise et la croissance économique inclusive ;
  - v) nous approprier, utiliser et mettre en valeur nos richesses et nos ressources naturelles en tant que base de l'industrialisation, promouvoir le commerce et le tourisme intra-africains, en vue de favoriser l'intégration économique, le développement, l'emploi et la croissance inclusive au profit des peuples d'Afrique ;
  - vi) nous approprier également, préserver, protéger et utiliser nos espaces marins et nos ressources marines, promouvoir nos industries des transports maritimes au profit du continent et de ses populations et partant, à la réalisation de la sécurité alimentaire ;
  - vii) préserver nos terres arables pour les générations actuelle et future, développer notre économie rurale, notre production agricole et notre industrie agroalimentaire afin d'éradiquer la faim et la malnutrition et de réaliser la sécurité et l'autosuffisance alimentaires ;
  - viii) assurer l'expansion et le développement des infrastructures urbaines et développer des approches planifiées à l'urbanisation rapide et à l'apparition de nouvelles villes ;
  - ix) faire en sorte que notre programme de développement réponde aux besoins de nos populations et qu'il soit ancré dans la préservation de notre environnement pour les générations actuelle et future, y

compris la lutte contre la désertification et l'atténuation des effets du changement climatique, notamment dans les États insulaires et les États sans littoral.

**E. de la paix et sécurité**

Notre détermination à atteindre l'objectif d'une Afrique sans conflits, à faire de la paix une réalité pour toutes nos populations et à débarrasser le continent des guerres, des troubles civils, des violations des droits de l'homme, des catastrophes humanitaires et des violents conflits, et à prévenir le génocide. Nous nous engageons également à ne pas léguer à la prochaine génération d'Africains les lourds fardeaux que sont les conflits et à venir à bout de toutes les guerres en Afrique d'ici à 2020. À cet égard, nous nous engageons à :

- i) nous attaquer aux causes profondes des conflits, y compris les inégalités économiques et sociales, mettre fin à l'impunité en renforçant les institutions judiciaires nationales et continentales, et assurer la responsabilisation conformément à notre responsabilité collective quant au principe de non-indifférence ;
- ii) nous attaquer aux sources des conflits récurrents et émergentes, pour les éliminer, notamment la piraterie, le trafic de drogue et des êtres humains, toutes les formes d'extrémisme, les rébellions armées le terrorisme, le crime transnational organisé et les nouveaux crimes tels que la cybercriminalité ;
- iii) faire avancer le programme de prévention des conflits, d'instauration de la paix, de soutien à la paix, de réconciliation nationale, de reconstruction et de développement post-conflit grâce à l'Architecture africaine de paix et de sécurité, veiller à l'application et au respect des accords de paix et renforcer les capacités de l'Afrique dans les domaines de maintien et de consolidation de la paix grâce à la Force africaine en attente ;
- iv) maintenir l'Afrique comme zone exempte d'armes nucléaires et lancer un appel en faveur du désarmement nucléaire mondial, de la non-prolifération et de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques ;
- v) assurer la mise en œuvre effective des accords sur les mines antipersonnel et la non-prolifération des armes légères et de petit calibre ;
- vi) trouver des solutions aux problèmes des personnes déplacées et des réfugiés, et éliminer les causes profondes de ce phénomène en appliquant entièrement les cadres continentaux et universels.

**F. de la gouvernance démocratique**

Notre détermination à ancrer nos sociétés, nos gouvernements et nos institutions dans le respect de l'état de droit, de la dignité et des droits de l'homme, la participation populaire, la gestion de la diversité, ainsi que l'inclusion et la démocratie. À cet égard nous nous engageons à :

- i) renforcer la gouvernance démocratique, y compris par les systèmes de décentralisation, l'état de droit et les capacités de nos institutions, pour répondre aux aspirations de nos peuples ;
- ii) réitérer notre rejet de tout changement anticonstitutionnel de gouvernement, y compris à travers toute tentative de prise de pouvoir par la force, mais reconnaître le droit de nos peuples de s'exprimer paisiblement contre les systèmes d'oppression ;
- iii) promouvoir l'intégrité, lutter contre la corruption dans la gestion des affaires publiques et promouvoir le leadership engagé dans la défense des intérêts du peuple ;
- iv) favoriser la participation populaire à travers les élections démocratiques, et assurer la responsabilisation et la transparence.

**G. de la détermination de l'Afrique à prendre en main sa propre destinée**

Notre détermination à prendre en main notre propre destinée et notre engagement à favoriser l'autonomie et l'autosuffisance. À cet égard, nous nous engageons à :

- i) nous approprier les questions africaines et à trouver des solutions africaines aux problèmes africains ;
- ii) mobiliser nos ressources intérieures sur une base prévisible et durable en vue de renforcer les institutions et de faire avancer notre agenda continental ;
- iii) prendre toutes les mesures nécessaires, utiliser nos richesses naturelles et nos ressources humaines pour transformer l'Afrique en un continent-chef de file dans les domaines de l'innovation et de la créativité.

**H. de la place de l'Afrique sur la scène mondiale**

Notre engagement à amener l'Afrique à prendre la place qui lui revient dans les systèmes politique, sécuritaire, économique, et social de gouvernance mondiale pour lui permettre de réaliser sa Renaissance en

la portant au rang de continent-chef de file. À cet égard, nous nous engageons à :

- i) poursuivre la lutte mondiale contre toutes formes de racisme et de discrimination, la xénophobie et les intolérances connexes ;
- ii) agir en solidarité avec les pays et les peuples opprimés ;
- iii) renforcer la coopération internationale en vue de promouvoir et de défendre les intérêts de l'Afrique, coopération mutuellement avantageuse et conforme à notre vision du panafricanisme ;
- iv) continuer à parler d'une seule voix et agir collectivement pour promouvoir nos intérêts communs et nos positions communes dans l'arène internationale ;
- v) réitérer notre engagement à donner à l'Afrique un rôle actif dans le processus de mondialisation et dans les forums internationaux, notamment dans les institutions financières et économiques ;
- vi) défendre notre position commune concernant la réforme des Nations Unies et d'autres institutions mondiales, en particulier le Conseil de sécurité des Nations Unies afin de corriger l'injustice historique dont est victime l'Afrique, la seule région n'ayant pas un siège permanent au Conseil de sécurité des Nations unies.

Notre engagement à consigner les idéaux et les objectifs ci-dessus dans nos plans de développement nationaux et à les prendre en compte dans l'élaboration de notre Agenda à l'horizon 2063 grâce à un processus axé sur les peuples, pour la réalisation de notre vision d'une Afrique intégrée, prospère et en paix avec elle-même.

En notre qualité de chefs d'État et de gouvernement conscients de notre responsabilité et de notre engagement, sommes résolus à agir de concert avec nos peuples et la diaspora africaine pour réaliser notre vision du Panafricanisme et de la Renaissance africaine.

***Adoptée par la vingt et unième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, Addis-Abeba, le 26 mai 2013.***

**AFRICAN UNION UNION AFRICAINE**

**African Union Common Repository**

**<http://archives.au.int>**

---

Organs

Assembly Collection

---

2013

# Solemn Declaration on the 50th Anniversary of the OAU/Au

African Union

African Union

---

<http://archives.au.int/handle/123456789/320>

*Downloaded from African Union Common Repository*